# **BULLETIN MUNICIPAL**

# **XONRUPT-LONGEMER**



# **INFOS PRATIQUES**

• Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 15h00 à 17h 30. Samedi de 9h à 12h Tél. : 03 29 63 07 24 – Fax : 03 29 63 65 50

Mail: accueil.mairie@xonrupt.fr

• La Poste :

du lundi au vendredi de 14h à 16h30

Tél.: 03.29.63.11.03.

• Pharmacie des Lacs :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h – Samedi de 9h à 12h Fermé le mercredi après-midi

Tél.: 09.83.00.09.11

• Médecin :

Docteur JAEGLE - Tél. 03.29.63.06.33

Médigarde : de 20h à 8h week-end et jours fériés.

Tél. 0820.33.20.20

• Infirmière:

Emilie et Maxime DUMAY

Tél : 06.74.37.83.32 (uniquement sur RDV)

6 bis, rue du Hohneck

• Urgences : Hôpital de Gérardmer de 9h à 19h

Tous les jours - Tél. 03.29.60.29.35

Service eau-assainissement

En cas d'urgence : 06 80 00 79 39 - 24h/24

\*

Conciliation

Chaque mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16H30 dans les locaux de la Maison France Services sise au 12 Place du Tilleul à 88400 GERARDMER Uniquement sur rendez vous.

Le conciliateur peut être joint :

- Par téléphone au 06.12.16.38.01 (boite vocale)

- Par courriel : dominique.rossignol@conciliateurdejustice.fr

# Recyclerie intercommunale 17, chemin des Granges Bas à Gérardmer

Ouverture du magasin :

Mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h Renseignements au 03.29.42.03.74.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES



## • **DÉCHÈTERIE** DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères • 88400 GÉRARDMER — 06 73 88 73 2

HORAIRES	<b>ÉTÉ</b> (du 01/04 au 31/10)	HIVER (du 01/11 au 31/03)
LUNDI au VENDREDI	08:30 • 12:00 13:30 • 17:30	08:30 • 12:00 13:30 • 16:30
SAMEDI	08:30 • 17:00	08:30 · 16:30
Déchèterie fermée le dimanche et les jours fériés		





## **ÉTAT CIVIL**



#### **NAISSANCES 2023**

- Mylan, né le 4 novembre à Remiremont, fils de Cassandra PRUVOST et Florent BODELET
- Saskia, née le 17 octobre à Remiremont, fille de Eleonore GOTTSCHALK et Paul STIENNE

#### **MARIAGE 2023**

- Le 7 octobre M<sup>me</sup> Aurélie GEHIN, présidente de société et M. Malaury GEGOUT, directeur général de société.
- Le 23 septembre M<sup>me</sup> Anne BLAISE, coiffeuse et M.
  Julien VALANCE, commerçant.

#### **DÉCÈS 2023**

- Le 8 novembre à Xonrupt-Longemer, M. Hervé CARLESSO,
  75 ans, époux de Mme Marie AUBERT.
- Le 10 octobre à Epinal, M<sup>me</sup> Brigitte GROSDEMANGE, 61 ans, épouse de M. Jorge SILVA de ALMEIDA.
- Le 27 septembre à Epinal, M. Revaz MATCHABELI, 73 ans, époux de M<sup>me</sup> Nelly URIGACHVILI.



#### Erratum BM 102 - Octobre 2023

Une erreur s'est glissée dans l'article concernant la rénovation du HLM.

Les charpentiers qui interviendront sont de l'entreprise Dominique Valence de Mortagne, entreprise qui a obtenu le marché "charpente".

Avec toutes nos excuses.





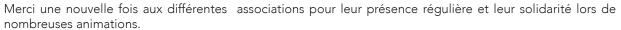


**HIVER 2023** 

Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens.

Permettez- moi de vous présenter au nom du conseil municipal et de moi-même, pour cette année 2024, nos meilleurs vœux à toutes et à tous ainsi qu'une bonne santé et le bonheur affiché malgré cette période morose, pleine d'instabilité, de conflits incertains et d'un coût de la vie trop élevé.

Dans notre village, l'année s'est terminée par le traditionnel défilé de la St-Nicolas et son superbe feu d'artifice organisé par la société des fêtes, ainsi que la collecte de fonds via la vente de boissons organisée par les Défraillés au profit du Téléthon.



Cette fin d'année a vu l'avancée significative du chantier d'isolation de nos bâtiments communaux : mairie-école, maternelle et BCD dont le terme est annoncé début 2024 avec, comme souvent, un retard sur les plannings prévus. Nous sommes impatients de pouvoir constater les économies de chauffage réalisées dès cet hiver. Elles seront, sans aucun doute, les bienvenues.

Merci à nos financeurs, la Région Grand Est dans le programme Climaxion et l'État pour les Fonds verts attribués.

Vous pourrez lire également un article concernant le réaménagement du bâtiment communal de la rue de l'Hôtel de Ville dont les travaux vont bon train bien qu'ils aient été retardés par la venue précoce de la neige.

Suite à la dernière réunion publique relative à la circulation autour du lac, il a été décidé de maintenir encore cet hiver les installations provisoires. Nous sommes bien sûr impatients de voir le réaménagement définitif en 2024.

A ce propos, je tiens à remercier le Conseil Départemental pour son engagement dans ce projet qui nous tenait à cœur et en particulier, pour la mise à disposition des techniciens départementaux pour mener à terme ces travaux en partenariat avec la commune.

Autre sujet de satisfaction, l'installation de nouveaux commerces, notamment la reprise de La Corde à Linge par 3 commerces différents ainsi que l'ouverture prochaine dans l'ancien bâtiment Linvosges, d'un commerce de vente et réparation de motos et la prise d'un espace par un artisan chauffagiste xonrupéen.

Bravo pour le dynamisme de nos commerçants et artisans

Du côté du camping municipal, suite au sinistre du mois de mars et aux expertises menées en vue de l'indemnité qui nous sera versée, nous avons déposé un premier dossier de permis de construire pour la mise en place de nouveaux sanitaires. Encore du travail "sur la planche" pour notre dynamique directeur.

Du côté de la communauté de communes vous verrez par ailleurs dans ce bulletin l'ouverture de la maison France-Services 12 place Albert-Ferry à Gérardmer. N'hésitez pas à solliciter ses agents pour tous vos problèmes administratifs, en attendant l'ouverture prochaine de permanences dans nos communes.

Il nous reste à construire notre budget primitif avec notamment un programme d'investissement déjà bien tracé pour 2024.

Je ne voudrais pas terminer sans mettre en avant tout notre personnel communal, toujours bien présent, disponible et impliqué dans la construction de tous nos projets.

Un grand merci à toutes et à tous.

Pour clore mes propos, je vous souhaite un bel hiver enneigé pour ceux qui l'attendent, mais aussi pour conforter notre ressource en eau qui dépend beaucoup du manteau neigeux.

Je vous invite bien sûr aux vœux du maire le 5 janvier prochain à 18h à la salle polyvalente.

En attendant bonnes fêtes de fin d'année et encore tous mes vœux pour 2024.

Michel Bertrand







# VIE MUNICIPALE







## Election au CMI (Conseil Municipal des Jeunes)

Lundi 13 novembre ont eu lieu les élections du conseil municipal des jeunes. Cette année peu de candidats étaient intéressés. La classe des élèves de CM1 a procédé au vote : Baptiste Remy et Théo Meister ont été élus.

Ils ont participé à leur premier conseil municipal des jeunes le vendredi 17 novembre et ont pu donner leurs idées. Félicitations à eux deux.







## Taxe d'habitation : Décret nº 2023-822 du 25 août 2023

#### Conseil municipal du 26 Septembre 2023

Le conseil municipal a voté avec 14 voix « pour » et 5 « contre » la majoration de 50% du taux de la part

communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Avec un taux de résidences secondaires de plus de 60%, notre commune est confrontée à un déséquilibre entre l'offre et la demande qui génère des difficultés d'accès au logement, ainsi qu'à un niveau élevé des prix

d'acquisition de terrains et d'immobilier anciens en résidence principale.

La volonté de la municipalité est de pouvoir mettre un frein à cette tendance. Cette manne financière a pour objectif de constituer un budget permettant de préempter certaines zones ou biens immobiliers et de réinvestir dans une politique de logement et ainsi privilégier l'installation de familles qui contribuent à la

vie du village et aux écoles.

Le calcul de la taxe se base sur la valeur cadastrale du logement et de ses dépendances en appliquant les taux votés par les collectivités locales pour une application au 1er janvier de l'année qui suit son adoption. La valeur locative cadastrale est revalorisée tous les ans en fonction de la variation de l'indice à la consommation.

La majoration est calculée sur le montant de cotisation de taxe d'habitation revenant à la commune.















## VIE MUNICIPALE





## Réunion publique du 8 novembre 2023

# Consultation des Xonrupéens sur les aménagements de la circulation du tour du lac

En présence des élus communaux et départementaux et d'une petite assemblée, les représentants du département ont rappelé les aménagements tests mis en place en juin 2023, puis ont expliqué les améliorations à apporter notamment concernant les trois carrefours et la sécurisation de la D67. Il est rappelé que ce projet s'inscrit dans le développement des déplacements doux et le respect de la vie locale.

Quelques remarques ont été faites par le public, en particulier la cohabitation un peu

difficile entre les piétons et les vélos sur la D67 et la difficulté de compréhension au niveau des carrefours.

Après sondage auprès des habitants, il s'avère que ce projet est largement plébiscité et qu'il sera donc pérennisé avec des adaptations notamment au niveau des croisements.

Un aménagement plus sécurisant et plus adapté entre la voie routière de la D67 et la voie partagée est à l'étude.



## Label Commune Nature

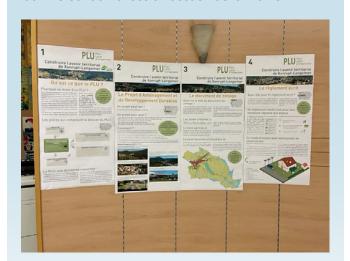
La démarche « zéro pesticide » a été lancée en région Grand Est, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. La cérémonie de remise des labels s'est déroulée mardi 05 décembre dans le cadre magnifique de la Rotonde à Thaon les Vosges.

101 communes et 11 espaces ont été récompensés par 1 à 3 libellules et 8 communes ont reçu un coup de cœur pour leurs actions particulièrement ambitieuses pour améliorer la gestion des ressources en eau et la biodiversité. Notre commune garde ses 3 libellules pour 2 ans.



## Affichage PLU

Pour rappel, les informations concernant l'élaboration du PLU sont affichées à l'accueil de la mairie.













## **TRAVAUX**



# Avancement des travaux de rénovation du HLM

Après les travaux réglementaires de désamiantage, le projet de rénovation évolue à une bonne allure. Si le planning des interventions a changé quelque peu, la date de livraison du bâtiment n'est pour autant pas remise en cause.

En effet, on peut remarquer que le terrassement pour la cellule commerciale n'est pas réalisé. Il en a été décidé ainsi afin de privilégier l'avancement de la toiture et de l'isolation extérieure, ainsi que de la pose d'un échafaudage.

Les modifications à l'intérieur et l'avancement du réaménagement des logements ainsi que la structure bois devant poser sur la dalle béton n'est prévue que pour le printemps. La nécessité de réaliser le sous-sol béton ne se fait donc pas sentir.

A fin novembre, le démontage de l'intérieur est terminé et les maçons montent le pignon de façade en agglo. Les charpentiers travaillent l'isolation et les modifications de structure ainsi que la pose du bardage extérieur.

Les menuiseries extérieures sont posées depuis mi décembre par la miroiterie Foulots de Chaumont.

Ainsi le bâtiment est clos couvert pour l'hiver les travaux intérieurs peuvent commencer.

Le nombre de logements a dû être modifié.



En effet au vu d'une règle révélée tardivement par le bureau vérificateur, le delta entre la valeur vénale et le coût de l'opération de reconstruction est très important nous ramenant ainsi aux normes de construction d'un bâtiment

neuf avec ses règles d'accessibilité. L'ensemble du rezde-chaussée doit donc être accessible PMR. Nous avons dû abandonner un logement sur trois pour gagner en espace de déplacement, de volume de salle de bain et d'accessibilité depuis l'extérieur et nous passons de 7 logements à 6.

Les travaux sont suivis de façon hebdomadaire par l'architecte, le responsable des services techniques et les élus.



# Réhabilitation d'habitat pour les hirondelles (aussi !)

Lundi 27 novembre, douze nids d'hirondelles ont été posés sous le toit du côté cour de l'école des 2 Lacs. Après le départ des hirondelles mi-septembre, ils avaient été enlevés pour permettre la réalisation des travaux d'isolation du bâtiment. L'association "Oiseaux Nature" présente ce lundi en la personne d'Hervé Parmentelat a fabriqué et fourni de nouveaux nids en plâtre recouverts de brou de noix. Ils ont été placés en présence de M. le Maire Michel Bertrand et avec l'aide de l'entreprise Déobat chargée des travaux. Nous remercions les différents intervenants qui ont permis de préserver les oiseaux et leurs habitats.











Bourse aux skis en demi teinte

Malgré l'implication de la vingtaine de bénévoles, la bourse aux skis organisée à la salle polyvalente le samedi 4 novembre par la coopérative de l'école, n'a pas été aussi satisfaisante que l'année précédente. Parmi le matériel déposé par les particuliers et entreprises, les raquettes ont eu un franc succès mais la recette finale a été de moitié par rapport à la précédente édition.

Face au manque à gagner, nous rappelons que la bourse est destinée à l'acquisition de matériel de ski de fond pour les enfants des CP et CE1 et permet de payer une partie des forfaits pour accéder aux pistes de ski alpin sur le domaine de Gérardmer pour les élèves des CE2-CM1 et CM2. Elle sert également à financer les transports.

L'année dernière, la municipalité avait offert la gratuité sur les pistes du Poli, mais l'enneigement n'est pas toujours suffisant pour l'activité ski alpin et les remontées sur les pistes de Gérardmer avaient été facturées à 9,50€ par séance et par élève.

Avec les diverses augmentations, la directrice de l'école reste inquiète sur l'activité de cet hiver.











Le 19 septembre a eu lieu la traditionnelle distribution de dictionnaires dans la classe de M<sup>me</sup> Valérie Surel.

C'est en présence de Monsieur le maire, Michel Bertrand, accompagné de Laurent Mongaillard que les 14 élèves du CM2 ont reçu leur dictionnaire.

Ce dernier est un spécial collège, recommandé par les professeurs de cette section et autorisé à certaines épreuves du brevet.

# VIE ECONOMIQUE

### Au « Délices des sommets »

C'est un espace de 80 m² complètement repensé et agencé par un jeune créateur d'entreprise qui vient à présent compléter la ligne commerciale de la route de Colmar. Après avoir travaillé dans les enseignes en Alsace et acquis un savoir-faire local dans la fabrication de bonbons, Hugo Garcia, trentenaire, saisit l'opportunité de s'installer dans ses montagnes natales pour vivre et s'épanouir «dans les Vosges où l'on est bien!». La nouvelle dénomination commerciale très prometteuse propose pas moins de 200 références de confiseries, ainsi que vins, bières, liqueurs et produits locaux. Une partie sandwichs à emporter est envisagée pour les petits creux et deux emplois à l'année sont ainsi créés.

Nous félicitons le dynamisme d'Hugo et lui souhaitons une belle réussite!



Adresse : 1820 route de Colmar Mail : delicesdessommets@gmail.com



## Carton Plume se redynamise : nouveaux locaux, nouvelles adhérentes.

L'association de loisirs créatifs a vu le jour en septembre 2001 sous la houlette de deux mamans qui se rencontraient en emmenant leurs enfants à l'école. Jusqu'à l'an dernier le QG de ces dames se situait dans le sous-sol de la mairie qui n'était plus aux normes. La municipalité a donc proposé l'ancien local des restos du cœur. Les services techniques ont réalisé les plus gros travaux et les filles de l'association ont revêtu les blouses pour la peinture.

Carton Plume c'est aujourd'hui 16 femmes motivées qui se retrouvent les vendredis afin de «bricoler» et partager quelques friandises ou gâteaux confectionnés par l'une ou l'autre.

Les adhérentes peuvent aussi quelquefois suivre des stages (poterie, vitrail, vannerie), se rendre dans des salons créatifs afin de trouver de nouvelles inspirations ou acquérir des techniques particulières.

Ce sont actuellement autant de géromoises que de xonrupéennes qui ont invité le maire et quelques





adjoints pour l'inauguration autour d'un apéritif dinatoire le mercredi 22 novembre.

Rappelons que c'est aussi Carton Plume qui organise le marché de Noël.









## **VIE ASSOCIATIVE**



## Saint Nicolas







Grâce à la Société des Fêtes, Saint-Nicolas a défilé sur sa charrette à travers les rues de notre village le 9 décembre accompagné évidemment de Père Fouettard pour les enfants pas sages.

L'âne Bel ami trop fatigué étant remplacé par un engin motorisé depuis deux ans, tout ce petit monde est emmené au rythme de la fanfare de Plainfaing, fidèle à cette manifestation depuis plus de 30 ans. Ces musiciens viennent jouer bénévolement depuis tout ce temps. L'apéritif ainsi qu'un bon repas leur est servi avant de partir et ils n'oublient jamais de jouer un petit air pour les membres de l'association. Un grand merci à eux !

Au cours de cette manifestation, la SDF finance et tire également un feu d'artifice très apprécié en général, orchestré par un artificier confirmé et bénévole en la personne de Serge Hacquart épaulé par sa femme.

Merci pour toutes ces aides indispensables!

Nouveauté cette année, tous les élèves des écoles de Xonrupt-Longemer ont reçu un coupon à remettre lors de la manifestation afin d'être certains de bénéficier de leurs friandises. Nous avons souvent des enfants des villages environnants et craignons toujours d'être dépassés. C'est le traiteur Double M de Xonrupt qui a généreusement offert les brioches, merci à ses dirigeants. Quant aux ballotins de friandises, ils sont chaque année confectionnés par les petites mains des adhérents de la SDF.

Pour rappel, les origines de la création de cette association par les trois Jeannots, Hatton, Pierrat et Ruer avait pour but d'animer la commune et aussi, avec l'argent récolté, de faire plaisir aux enfants du village pour la venue de l'évêque de Myre. Nous nous efforçons de maintenir ce bel élan de générosité bien sympathique.

Merci à tous les participants à tous les niveaux, sans oublier Del le policier municipal, le peloton de montagne et la gendarmerie, et merci à Nano pour la musique."

## Assemblée générale de Vosg'Patch

Le club Vosg'Patch a tenu son assemblée générale le mercredi 8 novembre en présence de Noël Quinanzoni, adjoint délégué aux associations. La présidente Brigitte Mathieu a donné lecture de son rapport moral et Anne-Marie Lafouge, trésorière, a détaillé le rapport financier et ont été approuvés à l'unanimité. Brigitte Mathieu a été reconduite dans sa fonction de présidente ainsi que les différents membres dans leurs fonctions respectives.

Le club compte quelques adhésions supplémentaires et totalise 22 adhérentes.

La journée organisée au bord du lac est toujours un moment attendu et partagé dans une ambiance très amicale, tout comme l'année écoulée.

Une nouvelle exposition verra le jour en mai 2024.









## **VIE ASSOCIATIVE**



# \*\*





## Zoom sur « Les amis de la scène »

## Ils planchent pour nous!

Troupe xonrupéenne formée en 1978, « Les Amis de la Scène » compte aujourd'hui une trentaine de comédiens. Elle nous donne rendez-vous tous les deux ans et présentera sa trentième édition fin octobre début novembre 2024, la date n'étant pas encore fixée.

Comme toujours, les sept premières représentations auront lieu à la salle Jeanne d'Arc à Gérardmer et la 8<sup>ème</sup> à Xonrupt, salle polyvalente.

Pour chacune des représentations, la préparation commence dès l'Assemblée Générale en janvier.

Des textes sont proposés à la lecture à l'ensemble du groupe. Les échanges entre les comédiens déterminent le choix de la nouvelle pièce qui doit bien entendu prendre en compte le nombre de comédiens. Ce qui n'est pas toujours très évident mais faire rire et détendre les spectateurs afin qu'ils passent un agréable moment est le premier critère, la pièce doit être « rigolote ».

On se souvient de « *Une famille résistante (ou pas)* » écrite par Benoît Ruer et peut être pour certains, de la première « *et ta sœur* » de Claude Klein en 1980 et bien d'autres encore....

- « Pique-nique en ville » de Georges de Tervagne en 1990
- « Quelle famille » de Francis Joffo en 1994
- « Diable d'homme » de Robert Lamoureux en 1995
- « Je vais tout vous expliquer » de Martine Huet en 1999.

Les répétitions commencent généralement en avril, une fois par semaine jusque fin août, puis deux fois par semaine et chaque samedi d'octobre avant la générale.

Les décors sont créés par une équipe bénévole de «pro» ! Elle fait preuve de beaucoup d'ingéniosité et d'imagination. L'installation se fait toujours dans une ambiance décontractée et joyeuse.

Pour leur dernière pièce, « Un sympathique idiot », les décorateurs ont utilisé une nouvelle technique : prendre en photo la façade d'un bâtiment et la reproduire sur une toile tendue. Le résultat était bluffant!

L'année où la troupe ne joue pas, les membres gardent le contact en se réunissant en général tous les deux à trois mois autour du verre de l'amitié, d'un barbecue ou d'une sortie pour aller voir d'autres pièces de théâtre.

On attend avec impatience la pièce de la prochaine saison.

A noter donc dans vos agendas : novembre 2024!



















Avec les pluies diluviennes de début novembre, Longemer a connu une augmentation du niveau des eaux rarement atteint.

Les canards barbotaient bien au-delà de leur zone habituelle, sur le sentier du tour du lac totalement immergé. Les marcheurs se voyaient obligés de continuer sur la route et contourner la plage à chaque extrémité de Longemer, le niveau étant trop haut pour traverser à pied.

La Vologne a rarement connu un tel débit. De toute part, de nouveaux cours d'eau jaillissaient de la montagne et dévalaient dans le lac.

La journée du lundi 13 novembre a sans doute battu le record de précipitations avec une pluviométrie avoisinant les 10 cm. La pluviométrie du mois de novembre à Retournemer est mesurée localement à 484.80 mm, soit 25% des précipitations de l'année.

## Rappel de l'obligation de tri à la source des biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages.

La loi dite « AGEC » du 10 février 2020 a instauré diverses obligations relatives à la gestion des déchets. Elle prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

Les déchets verts et déchets alimentaires devront donc être triés séparément des ordures ménagères résiduelles déposées dans la « poubelle noire ».

Ils peuvent être transformés en terreau ou en engrais utilisable pour le jardinage.

Le compostage domestique consiste à mettre ses déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf...) ou ses restes de repas (trognons, os, couenne...) dans un composteur. Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique ne génère pas d'odeurs.

Il peut prendre plusieurs formes et s'adapter à divers milieux, en zone rurale comme en zone urbaine :

- lombricomposteur (composteur individuel basé sur la digestion de déchets alimentaires par des lombrics) en appartement;
- composteur domestique de jardin en maison individuelle, notamment en zone rurale ;
- composteur collectif de proximité, ou compostage partagé, par exemple un «chalet de compostage» en pied d'immeuble.

## Où puis-je trouver un composteur?

Afin de faciliter l'accès au compostage pour tous, la

communauté de communes effectue des commandes groupées de composteurs individuels en bois (300L ou 600L), pour les habitants, à des tarifs préférentiels. Pour bénéficier de ces derniers, il suffit de compléter un bon de commande et se rendre en déchèterie muni d'un justificatif de domicile.



Plus d'informations sur le site de la CCGHV https://ccghv.fr/environnement/compostage/





## **DIVERS**







## Hommage aux morts pour la France : 105e anniversaire



Petite accalmie dans la grisaille pour la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui a rassemblé élus, représentants de la gendarmerie, pompiers, porte-drapeaux, enfants des écoles et leurs enseignants ainsi que de nombreux habitants. Michel Bertrand, maire, a lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des anciens combattants et de la mémoire, rendant hommage à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opérations extérieures. Avant les dépôts de gerbes, des enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont lu les noms des victimes sur les monuments aux morts. La partie musicale a, comme de coutume, été assurée par les Trompes de Chasse de la Vallée des Lacs.

#### Des distinctions bien méritées.

Toujours présent aux cérémonies mémorielles, Léo Claudel, porte drapeau de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie), s'est vu remettre, le 19 novembre, par M. le maire de Gérardmer, l'insigne et le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour 7 années de services. Léo est le petit-fils de Roger, qui, durant de nombreuses années a porté le drapeau des Maquisards. Merci Léo pour ton investissement, il est important que les jeunes fassent perdurer le devoir de mémoire.

Créé en 1961, le diplôme d'honneur de porte-drapeau est destiné à rendre hommage aux porteurs du drapeau d'associations de citoyenneté combattante (anciens combattants, titulaires de décorations, associations de mémoire, associations sauvegardant le lien entre la Nation et l'armée et d'associations de citoyens bénévoles (pompiers, Croix-Rouge, sauveteurs...).

Il est attribué sur décision de la commission mémoire de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre sur proposition du maire ou du président de l'association. La durée des services accomplis par le porteur de drapeau pour prétendre au diplôme est fixée à 3 années minimum, consécutives ou non.

Le diplôme donne droit au port de l'insigne des portedrapeaux qui sont au nombre de quatre :

- Insigne 3 ans
- Insigne 10 ans avec étoile argentée
- Insigne 20 ans avec étoile dorée
- Insigne 30 ans avec palme argentée.

Roger Cuny et Robert Jacquot, anciens chasseurs alpins, ont quant à eux, été mis à l'honneur lors de l'assemblée générale de la Sidi Brahim, le 5 novembre, à Gérardmer. Ils ont été décorés par le président fédéral national de la médaille de bronze pour les services rendus.

Toutes nos félicitations à ces récipiendaires.

















## France Services Gérardmer Hautes Vosges





Les maisons de services au public sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Ce service totalement gratuit est piloté par le Ministère de la transformation et de la fonction publiques et par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

La structure nouvellement implantée à Gérardmer permet aux habitants de la communauté de communes d'être accompagnés en toute confidentialité, par deux agents formés afin de réaliser des démarches en ligne : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...

Il est possible de solliciter les neufs services de l'État ou partenaires de l'État suivants :

- La Direction générale des finances publiques
- L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Point-justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales (CAF)
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

#### **HORAIRES:**

Lundi: 12h00 à 16h00

• Mardi au vendredi : 8h30 à 12h00

• Sur rendez-vous les mardis et jeudis de 14h à 17h

#### **CONTACT:**

12 place du Tilleul - 88400 GÉRARDMER Isabelle DEICHELBOHRER • Jérôme LALLEMAND Conseillers France Services

E-mail: france.services@ccghv.fr

Tél: 03 10 45 27 80









## Astuces plantes vertes

L'entretien des plantes vertes peut être facile en utilisant des matières premières que tout le monde possède chez soi.

#### L'huile d'olive dans vos plantes pour éloigner les nuisibles

Afin d'éloigner et de repousser facilement les insectes de vos plantes, appliquez sur vos feuillages un peu d'huile d'olive, peu appréciée par certains nuisibles. Pour leur redonner du tonus, déposez quelques gouttes à la surface de la terre et dans l'eau du vase pour prolonger la vie de vos fleurs coupées.

### La cendre de bois comme engrais

La cendre de bois est riche en minéraux. Elle est parfaite en tant qu'engrais pour les plantes d'intérieur. Déposez une petite quantité au pied de la plante pour lui apporter un peu de calcium, un composant favorable à sa croissance.

#### Le marc de café mélangé à du sucre

plantes d'intérieur manquent d'ensoleillement et ont souvent tendance à jaunir. Afin de remédier à ce problème, déposez un peu de marc de café et de sucre au pied de vos plantes.

## Le saviez-vous?

Le tabac presse Mirabelle est habilité à recevoir vos paiements de proximité.

Vous pouvez vous y acquitter, entre autres, de vos amendes, de vos factures d'eau de la communauté de communes, de vos timbres fiscaux... et ce, jusqu'à 500 €.

Sylvie vous accueille pendant les horaires d'ouverture de l'établissement : de 7h15 à 12h15 et de 14h15 à 19h du mardi au samedi et de 7h45 à 12h15 le dimanche et les iours fériés.







## **DIVERS**



# ••/





## Chiens dangereux

# Avoir un chien susceptible d'être dangereux : quelles sont les règles ?

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Les chiens d'attaque, dits de 1re catégorie, sont des chiens issus de croisements dont la morphologie se rapproche des races suivantes :

- American Staffordshire terrier (communément appelés pit-bulls)
- Mastiff (communément appelés boerbulls)
- Tosa

Les chiens classés en 1ère catégorie, dits "chiens d'attaque", sont non LOF, mais de type :







Staffordshire terrier ou American staff (nommé alors pitbull)

Mastiff (nommé

# Depuis 1999, il est interdit de vendre, d'acheter, d'importer ou d'introduire un chien de 1<sup>re</sup> catégorie.

Les chiens de garde et de défense, dits de 2e catégorie, sont les chiens avec pedigree, de races suivantes :

- American Staffordshire terrier
- Rottweiler
- Tosa

La catégorie comprend aussi les chiens issus de

## Les chiens de 2ème catégorie, dits "chiens de garde et de défense", sont de race :







sa Staffordshire terrier ou Amercian staff

Rottweiler ou type rottweiler

croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Seul un vétérinaire est compétent pour déterminer le type racial d'un animal et dans le doute il est recommandé aux personnes de se procurer une attestation vétérinaire qui pourra être présentée aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

# Conditions de détention d'un chien de catégorie 2 :

Vous n'avez pas le droit de détenir un chien de 2° catégorie si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes mineur
- Vous êtes majeur sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles)
- Vous avez été condamné pour délit inscrit au bulletin n°2 de votre casier judiciaire
- La propriété ou la garde d'un chien vous a été retirée

La détention d'un chien de 2° catégorie par une personne non autorisée est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

### **Obligations:**

- L'identifier et le vacciner contre la rage (avec attestation du vétérinaire)
- Disposer d'une assurance responsabilité civile et d'un permis de détention délivré par la mairie, sous peine d'amende.
  - Pour obtenir ce permis, le comportement de votre chien devra être évalué par un vétérinaire et vous devrez suivre une formation d'aptitude à la détention de l'animal. Seuls des formateurs agréés sont autorisés à délivrer l'attestation d'aptitude suite à cette formation (7h).
- Le tenir en laisse (par une personne majeure) et muselé sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.

Quant à tous les autres chiens (la très grande majorité qui n'est pas catégorisée!), ils sont généralement acceptés dans les espaces publics sauf interdictions ou dispositions spécifiques promulguées par arrêté municipal.

C'est ainsi que le maire peut interdire la présence de chiens dans certaines zones ou rues de sa commune. Dans d'autres cas, il peut imposer que votre toutou soit tenu en laisse à certains endroits (bord du lac de Longemer) ou parfois sur l'ensemble du territoire communal.

Si vous êtes locataire de votre appartement, le pitbull peut être interdit. En ce qui concerne les locations saisonnières, le bailleur a tout à fait le droit d'interdire tout type d'animal dans le logement, même un gentil toutou non catégorisé comme un chihuahua!











## **DIVERS**







## Les Ransomwares : une menace numérique croissante!

Les ransomwares, une forme sophistiquée de cybercriminalité, ont proliféré ces dernières années, mettant en péril la sécurité des données à l'échelle mondiale. Ces programmes malveillants ont évolué au fil du temps, devenant une menace redoutable pour les particuliers, les entreprises et même les gouvernements. Comprendre leur nature, leur fonctionnement et les mesures de prévention devient crucial dans le paysage numérique contemporain.

## 1. Qu'est-ce qu'un Ransomware?

Un ransomware est un type de logiciel malveillant conçu pour chiffrer les fichiers d'un système informatique et demander une rançon en échange de leur déchiffrement. Contrairement à d'autres formes de cyberattaques, les ransomwares visent directement la confidentialité des données en les verrouillant et en les rendant inaccessibles à l'utilisateur. L'accès aux fichiers est généralement restitué après le paiement d'une somme souvent exigée en crypto monnaie, garantissant ainsi un certain degré d'anonymat pour les cybercriminels.

# 2. Comment les Ransomwares fonctionnent-ils ?

Les ransomwares ont une méthodologie bien définie. Ils exploitent souvent des vulnérabilités dans les systèmes d'exploitation, les applications ou les protocoles de sécurité. Les principales étapes de fonctionnement incluent :

#### 2.1. L'Infection Initiale

Les ransomwares peuvent s'introduire dans un système par le biais de pièces jointes de mails malveillantes, de liens frauduleux, ou même en exploitant des failles de sécurité connues. Une fois dans le système, le malware s'installe discrètement, évitant parfois la détection par les programmes antivirus.

#### 2.2. Le Chiffrement des Données

Une fois installé, le ransomware procède au chiffrement des fichiers, utilisant des algorithmes cryptographiques complexes. Les victimes se retrouvent alors avec des fichiers illisibles, rendant leurs données inutilisables.

#### 2.3. La Demande de Rançon

Une fois que les fichiers sont verrouillés, les auteurs du ransomware affichent une demande de rançon, généralement sous la forme d'un message sur l'écran de l'utilisateur, expliquant les étapes à suivre pour effectuer le paiement.



## 3. Comment s'en protéger?

### 3.1. Sauvegardes régulières

Effectuez des sauvegardes régulières de vos données importantes. Assurezvous que ces sauvegardes sont stockées hors ligne ou sur un réseau protégé. En cas d'infection par un ransomware, vous pourrez restaurer vos données sans avoir à payer la rançon.

#### 3.2. Mises à jour systématiques

Maintenez vos systèmes d'exploitation, logiciels et antivirus à jour. Les mises à jour régulières aident à colmater les failles de sécurité exploitées par les ransomwares pour infecter un système.

#### 3.3. Prudence avec les pièces jointes et liens

Évitez d'ouvrir des pièces jointes ou de cliquer sur des liens provenant de sources inconnues ou suspectes. Les ransomwares peuvent souvent être distribués via des e-mails de phishing, de fausses mises à jour logicielles ou des publicités malveillantes.

## 3.4. Analyse des demandes de rançon

Il est généralement recommandé de ne pas payer la rançon car cela ne garantit pas la récupération des données et encourage les cybercriminels. Consulter des professionnels de la cybersécurité peut être plus bénéfique.











## AGENDA DES MANIFESTATIONS



#### Samedi 27 janvier 2024

## TOUT XONRUPT JOUE AU PING-PONG

Organisé par l'association ping-pong à la salle polyvalente.

Inscriptions sur place à partir de 10h et jusque 13h.

Possibilité de pré-inscription par mail à l'adresse thomjp2@aol.com jusqu'au vendredi 26 au soir en indiquant son nom prénom date de naissance et numéro de téléphone.

Tarif : 8€ pour les adultes et de 5€ pour les moins de 16 ans. Début du tournoi à 13h30.

#### Samedi 16 Mars 2024 SAINT PATRICK

Organisé par la Société des Fêtes à la salle polyvalente

à partir de 19 h. Entrée 5€

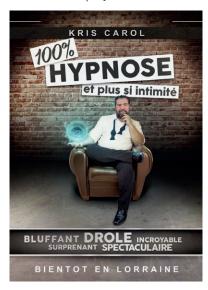
#### Dimanche 24 Mars 2024 REPAS DES AÎNÉS

Organisé par la municipalité à la salle polyvalente à 12 h

#### Samedi 30 Mars 2024

#### SPECTACLE D'HYPNOSE

Organisé par l'amicale de l'école des 2 lacs à la salle polyvalente à 20h30



#### Vendredi 5 avril 2024

#### CONCOURS D'ÉLOQUENCE SOIRÉE DES TALENTS

Organisé par le rotary club à la salle polyvalente











# Prochaine parution en Avril 2024

Remise des articles pour le 15 février 2024 N'hésitez pas à nous transmettre vos articles ou messages à l'adresse mail

suivante: infocom.mairie@xonrupt.fr

## **INFORMATIONS**

#### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU MAIRIE DE XONRUPT - LONGEMER

- Patrick VIRY 1<sup>er</sup> adjoint chargé des Travaux Bâtiment et Logement
- Jocelyne MELIN 2° adjoint chargée de l'Information, la Communication et l'Animation
- Laurent MONGAILLARD 3° adjoint chargé de l'urbanisme, des affaires scolaires, Périscolaires et Conseil des Jeunes
- Chantal BASTIEN 4° adjoint chargée du Tourisme et Camping
- Noël QUINANZONI 5° adjoint chargé des Associations, du Sport et Culture, Gestion des salles, de l'Environnement, des Forêts et cadre de vie

## PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

• Maire : Monsieur le maire reçoit

UNIQUEMENT sur rendez-vous

• Adjoints : Les adjoints reçoivent

UNIQUEMENT sur rendez-vous.

#### **DIRECTRICE DE LA PUBLICATION**

Jocelyne MELIN

## MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION

- Jocelyne MELIN
- Élisa THIEBAUT
- Danièle CUNY
- Chantal BASTIEN
- Nadège PRYZBYLAK-PAGEE
- Jean-Baptiste POIZAT
- Sébastien GERMAIN
- Cathy GRANDEMANGE
- Nicole VIRY

#### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

- Delphine DORFEANS
- Nathalie THOMAS-DORIDANT
- M<sup>me</sup> JOLY
- Nathalie CLAUDE
- Noël QUINANZONI
- Del DIDIER
- Christelle BERTRAND
- Patrick VIRY

#### **CRÉDIT PHOTOS**

- Mairie de Xonrupt
- Associations de Xonrupt
- Ecole des 2 Lacs
- Gérardmer Info
- AdobeStock
- Photo de couverture : Xonrupt Janvier 2021





